

sur le fond des choses, mais sur l'amplancement des lieux, et nous ne pourrions, sans manquer à l'un des deux Comités réclamans, adjuger la ville de *Baigne* à la *Saintonge*, ou l'adjuger à l'*Angoumois*.

Nous nous empresserons constamment à publier les réclamations claires et prouvées; mais il nous est impossible de déférer à celles qui manquent de ce double caractère. Dernièrement un Subdélégué nous a nié des faits de notoriété publique, en nous demandant de publier sa dénégation. Nous n'aurions pu le faire, sans l'accompagner des preuves détaillées qui la renversoient. On nous permettra d'observer encore, puisque l'occasion se présente, que nous ne pouvons faire usage de toutes les lettres où l'on raconte un événement déjà rapporté, avec quelques variantes minutieuses. Tous les faits ne peuvent d'ailleurs entrer dans ce Journal : on en connoît assez la nature et le caractère, pour ne nous faire passer que les récits susceptibles d'y trouver place.

Il ne s'écoule point de semaine sans que nous recevions plusieurs lettres anonymes, dont le style est parfaitement conforme à ce genre honnête de correspondance. Des observations critiques sur nos rapports, ou sur nos opinions, des erreurs redressées et des faits éclaircis,

méritoient notre déférence , et nous nous empresserons toujours de les adopter ; mais l'anonyme est contraire à ce genre de service : il en excluroit même l'utilité. Aussi ne sont-ce point des communications de ce genre que l'on nous fait parvenir *incognito*. Voici un exemple curieux de cette correspondance clandestine , dont l'auteur voudra bien recevoir notre réponse par la voie de ce Journal.

*Lettre au Rédacteur , reçue le 19
Septembre.*

« Croyez-vous, Monsieur, qu'on ne s'aperçoit pas que vous êtes vendu au parti de la Cour? »

« La manière dont vous rendez compte de la démission de l'Evêque de Langres, est absolument inexacte. Vous devez bien savoir qu'on ne l'a pas refusée par égard pour lui, puisqu'on l'a applaudie quand il l'a donnée; mais on l'a refusée, comme vous auriez dû le voir, pour s'éviter la peine de nommer à l'instant un nouveau Président, ce qui auroit fait perdre du temps. »

« Ce n'est point par animosité contre vous, Monsieur, que je fais ces réflexions, mais par amour de la vérité. »

« Pourquoi toujours faire l'éloge de ceux qui soutiennent les opinions des Ministres? »

Réponse du Rédacteur.

• Vous me feriez grand plaisir, Monsieur,

« et à beaucoup d'autres, je pense, de nous
 « apprendre ce que c'est que *le Parti de la*
 « *Cour*, où existe ce *Parti*, comment il peut
 « en rester un à la Cour? comment elle
 « payeroit un *Parti*, et sur-tout, comment
 « elle trouveroit des hommes assez intrépi-
 « des pour se vendre à ses intérêts?

« Vos apostrophes datent apparemment
 « de quelques années. Les ames vénales,
 « les ames timides et les sots, se devoient
 « ordinairement au parti qui domine, jamais
 « à celui qui est écrasé. Il seroit aisé de vous
 « citer nombre d'exemples de cette vile lâ-
 « cheté : la liberté n'a pas de Sectateurs
 « moins sûrs que ceux, qui agenouillés ci-
 « devant aux pieds des Ministres, excu-
 « soient tous leurs torts, célébroient toutes
 « leurs fautes, servoient leurs inimitiés,
 « pour leur extorquer quelques-unes de ces
 « aumônes qu'on appelle des pensions. Main-
 « tenant, n'ayant rien à espérer d'un Minis-
 « tère sage et de Ministres impuissans, ces an-
 « ciens Courtisans de l'autorité arbitraire,
 « le sont devenus de l'opinion du jour. A
 « leur gré, il n'y a point de maximes, ni
 « de résolutions assez anarchiques; ils dé-
 « chirent l'idole devant laquelle ils avoient
 « coutume de ramper. »

« Mais quand vous rencontrerez, Monsieur,
 « ceux qui n'ayant rien à demander au Gou-
 « vernement, ni rien à en obtenir, ont su con-
 « server leur indépendance, au temps où l'on
 « redoutoit les esprits indépendans, qui n'ont
 « jamais flatté aucun homme en place, et
 « qui, souvent ont contredit leurs opera-
 « tions, respectez leur caractere et leurs
 « opinions. Persuadez-vous qu'ils ne sont pas
 « plus faits pour obeir servilement au cri de

« la licence publique, qu'ils ne l'étoient pour
 « encenser une autorité que l'on peut au-
 « jourd'hui diffamer impunément. Croyez
 « enfin, que s'ils n'adoptent pas la langue
 « des pamphlets dont vivent les Colporteurs,
 « c'est qu'ils connoissent les fondemens de
 « la liberté mieux que vous peut-être ;
 « c'est qu'ils ne prennent pas la France pour
 « une Paroisse, ni le régime d'un District
 « pour celui d'un Empire ; c'est qu'il est es-
 « sentiel, sous peine de dissolution politi-
 « que, de déchiremens, de ruine, d'anéan-
 « tissement de toute liberté, de mettre celle-
 « ci sous sa véritable égide, la balance des
 « pouvoirs, et de défendre la nécessité de
 « l'autorité du Prince, à l'instant, où au lieu
 « de la régler et de la circonscrire, on s'ef-
 « forceroit de l'anéantir. Si c'est-là ce que
 « vous appelez être *venu à la Cour*, je suis
 « coupable de ce crime, précisément parce
 « que je suis né Républicain. Ne craignez
 « pas d'ailleurs, que cette doctrine fasse trop
 « de Sectateurs : il n'y a plus de grâces à re-
 « cevoir d'aucuns Ministres.

« J'ai, en effet, entendu une partie de
 « l'Assemblée applaudir à la retraite de M.
 « l'Evêque de Langres, mais j'ai vu une plus
 « grande partie encore de cette même As-
 « semblée se lever avec son Président, et
 « descendre dans le parquet. Vous préjugez
 « les intentions de ceux qui ont refusé la dé-
 « mission de M. l'Evêque de Langres : lors-
 « qu'elles seront consignées dans les Procès-
 « verbaux, je vous promets de les trans-
 « crire.

« J'ai fait l'éloge du travail et des Mem-
 « bres du Comité de Constitution, et je le
 « répète. Vous ne persuaderez pas qu'ils

« étoient les organes des opinions des Mi-
 « nistres, à ceux qui ont lu le Rapport de
 « M. Necker sur le Veto, et les Discours de
 « MM. Mounier, de Lally, Bergasse et de
 « Clermont-Tonnerre, etc. Au reste, qu'im-
 « porteroit cette conformité, si elle étoit
 « d'accord avec la raison, l'expérience, et
 « l'intérêt public? Les Ministres du jour, ou
 « rappelés par le vœu national, ou choisis dans
 « l'Assemblée des Représentans du Peuple,
 « sont-ils bien alarmans pour la liberté Na-
 « tionale? Si la défiance est mère de la su-
 « reté, elle l'est aussi souvent de l'injustice
 « et de la déraison. Vous pouvez donc con-
 « clure, Monsieur, que je suis un homme
 « incorrigible, et que, malgré vos sermons,
 « je pourrai bien mourir dans l'impénitence
 « finale. »

Autre Lettre au Rédacteur.

Une lettre signée de la Ferté-sous-Jouarre,
 en date du 12 Septembre, nous mande que
 le Samedi 5, la Municipalité de Château-
 Thierry, ayant fait prêter le nouveau serment
 à un petit détachement de Hussards qui gar-
 doient la Ville, et approvisionnoient les mar-
 chés, le lendemain, la populace ivre s'est
 avisée de dire que ces Soldats leur avoient
 montré les cornes, la veille, en levant la
 main. Sur cette accusation, les plus mauvaises
 têtes courent aux armes, brûlent le corps-
 de-garde, pillent l'auberge où logeoit le
 Commandant, prennent dans les écuries les
 selles et les brides des chevaux des Hussards,
 et poursuivent, la bayonnette au bout du fu-
 sil, les Officiers et les Soldats qui tâchoient
 d'échapper à leur fureur. Les choses ont été

au point qu'un Menuisier a blessé le Commandant d'un coup de bayonnette dans les reins, et que 9 de ses Soldats ont été bourrés à coups de crosse dans les prisons. En vain M. le Vicomte *d'Aumale*, Maire de Ville, et M. *d'Aigremont*, ancien Officier dans le Corps des Mousquetaires, et Commandant de la Milice Bourgeoise nouvellement établie, ont essayé de ramener le calme; les mutins leur ont dit que l'Assemblée Nationale ne vouloit plus en France, ni Gentilshommes, ni Croix de Saint-Louis, ni Soldats du Roi, ni Officiers, et que 400 Bourgeois de Paris, qui alloient arriver incessamment au-devant des fusils qui leur venoient de Metz, les regarderoient comme deshonorés, s'ils rencontroient de pareilles gens dans leur Ville

Le lendemain, lundi 7, on promenoit encore les chemises au bout des piques, pour les aller brûler, et le bruit couroit que les Hussards avoient mis le feu à la ville, en montant à cheval pour retourner à leur garnison.

P. S. M. Mounier a été élu, lundi dernier, Président de l'Assemblée Nationale, à la place de M. *de Clermont-Tonnerre*. Il a concouru avec MM. *Péthyon de Villeneuve* et *Target*.

Dans huit jours nous donnerons l'extrait des pièces qui nous ont été adressées par les neuf Citoyens emprisonnés à Limoges, et aujourd'hui relâchés.



M E R C U R E
D E F R A N C E.

S A M E D I 10 O C T O B R E 1789.

P I È C E S F U G I T I V E S
E N V E R S E T E N P R O S E.

V E R S

A M. le Marquis DE LA FAYETTE.

J E U N E G u e r r i e r , l ' h o n n e u r d e t a P a t r i e ,
Vole rapidement de succès en succès.
Au bonheur des humains tu consacras ta vie ;
Ah ! poursuis tes nobles projets.
Dans des temps orageux, sous un autre hémisphère ;
Tu bravas les hasards , vengeas la Liberté ;
Nous la demandons tous , cette Liberté chère.....
Elle est entre tes mains ; ta brillante carrière
Doit te conduire à l'immortalité.
D'ennemis, d'envieux, notre Univers abonde ;
Qu'importe !... aime Louis ; protège ses Sujets ;
Et le Héros du Nouveau-Monde
Sera toujours le Héros des François.

(Par M. Durand fils.)

N^o. 41. 10 Octob. 1789

B

C O U P L E T S
 A D E N O U V E A U X M A R I É S .

Air : *Je l'ai planté, &c.*

V O T R E espérance est couronnée,
 Heureux Amans, dans ce beau jour :
 Ils sont unis par l'Hyménée
 Vos cœurs qu'avoit unis l'Amour.

D E la plus belle destinée
 L'on doit espérer un long cours ;
 Quand le flambeau de l'Hyménée
 S'allume à celui des Amours.

B E L L E leçon vous est donnée
 Par ceux de qui tenez le jour ;
 Car, long-temps après l'Hyménée ;
 Ils sont encore unis d'amour.

A U T R E leçon vous est donnée,
 Qu'il faudra suivre à votre tour :
 Ils vous ont montré qu'Hyménée
 Doit des fruits aux fleurs de l'Amour.

D A N S cette lice fortunée ,
 Avec eux entrez au concours ;
 Et qu'un jour de cet Hyménée
 Il aisse de petits Amours.

(Par M. du Merlet.)

PENSÉE DE CONFUCIUS.

LA Vertu naît dans tous les rangs ;
 Mais si , dépourvu de talens ,
 Le Noble encor languit sans énergie ,
 Dans le Peuple éclairé l'on doit choisir les Grands ;
 Et dispenser les Emplois au génie.
 (Par M. l'Abbé Dourneau.)

*Explication de la Charade , de l'Enigme &
 du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Délit* ; celui
 de l'Enigme est *Poussière* ; celui du Logo-
 griphe est *Rôtie* , où l'on trouve *Rôti* ,
Rot , *Or* .

C H A R A D E .

QUI ne fait pas que mon entier
 Vit à l'aide de mon premier ,
 Toujours friand de mon dernier ?

(Par M. N. D. de Neuville aux
 Loges , près Orléans.)

B 2

É N I G M E.

COMME Pallas je nais armée ;
 J'ai le manteau de pourpre & la couronne d'or ;
 Le soleil à vos yeux fait ouvrir mon trésor ;
 Sur l'aile des Zéphyrs vole ma renommée ;
 Sous le plus bel aspect des cieux
 Naissent mes beautés souveraines :
 Parmi mon Peuple je suis Reine ;
 Mais n'en murmurez point , je suis du sang des
 Dieux.

(Par M. Pechaux, au Col. du Plessis.)

L O G O G R I P H E.

LECTEUR , je suis un vilain animal.
 J'ai quatre pieds ; et moi tu verras un métal ;
 Un fleuve ; un instrument ; & sur l'onde perfide
 Ce qu'évite avec soin le Pilote intrépide.

(Par M. Lefebvre.)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ELOGE de M. le Président Du Paty, suivi de Notes sur plusieurs points importants de l'ordre public. A Naples; & se trouve à Paris, chez Bailson, Libr. rue Haute-feuille, N^o. 20. In-8^o.

UN beau siècle se prépare, écrivoit Voltaire à M. Du Paty en 1759; vous en ferez un des plus rares ornemens..... Vous délivrerez la Société des monstres qui l'ont si long-temps opprimée en se vantant de la conduire. M. Du Paty a justifié les grandes espérances du généreux défenseur des *Calas* & des *Sirven*. Nous l'avons vu, animé du saint enthousiasme de l'humanité, consacrer son temps, ses talens, son repos, sa fortune à la défense des droits de l'homme & des intérêts de la vérité. Nous l'avons vu donner aux gens de bien, aux hommes éclairés l'exemple du zèle infatigable, du courage vif & constant avec lequel ils doivent consoler le malheureux & défendre l'opprimé. Peu d'hommes ont acquis autant de droits à la reconnoissance publique; & si une Législation sage & digne

B 3

du progrès de notre raison, vient enfin rendre à la France le bonheur & la liberté, c'est aux lumières, c'est aux efforts de cet illustre Citoyen que nous devons le cri de la conscience publique, qui, de nos jours, en a le plus puissamment réclamé l'existence.

Frappé d'une mort soudaine, au milieu d'une carrière brillante de gloire & de vertu; arraché dans la force de l'âge aux Lettres, à l'humanité, à une famille respectable & chérie, à des amis qui le pleurent encore, M. Du Paty n'a pas eu le temps de faire aux hommes tout le bien dont il avoit conçu l'idée; mais beaucoup de vies longues & illustres n'ont pas été aussi remplies que la sienne, & n'offrent pas à la Postérité autant d'actions à louer, autant d'exemples à suivre.

M. Du Paty, né à la Rochelle en 1746, entra en 1767 au Parlement de Bordeaux, avec le titre d'Avocat-Général. Si jeune encore, dit l'Auteur de cet Eloge, & déjà tourmenté par le sentiment de ses forces, il eût pu prendre la vanité pour la gloire, & se jeter au hasard dans toutes les affaires éclatantes; il eût pu fuir la vérité qui ne promet que des succès lents & pénibles; il eût pu s'attacher à l'erreur qui obtient les suffrages de la multitude en l'étonnant par son inépuisable fécondité, & qui procure à l'amour-propre des jouissances faciles, promptes, vives, & par conséquent

féduisantes pour un jeune homme : mais il avoit mûri sa tête par l'étude & la philosophie, & il sentit qu'il ne devoit pas courir après une célébrité éphémère ; que le vrai talent aspire à des lauriers sur lesquels il puisse, dans sa vieillesse, se reposer avec plaisir ; que le moyen de laisser une mémoire chérie, c'est de défendre le pauvre, le foible contre les attaques perpétuelles du plus riche & du plus fort ; & que tout autre usage de son esprit & de son éloquence ne lui accueilloit ni l'estime des gens de bien, ni la confiance des malheureux, ni la haine du despotisme Ministériel & Aristocratique, sans lesquelles un Avocat - Général n'est pas respectable même à ses propres yeux.

M. Du Paty ne tarda pas à sentir que sous une Administration oppressive, la violation de la Loi est regardée comme un acte naturel de l'autorité, & le courage de la justice comme un acte de révolte. » Lorsque le despotisme Ministériel voulut arracher à la rigueur des Loix un accusé trop célèbre, & acheter par des dignités le silence de M. de la Chalotais, il prit le zèle de M. Du Paty pour la fureur de l'ambition ; il essaya d'en faire son Agent. Vains efforts ! M. Du Paty est ambitieux, mais de l'honneur & de l'estime des gens de bien ; & lui seul s'oppose avec équité aux Lettres - Patentes qui soustraient le Duc d'Aiguillon aux Tribunaux ordinaires ; il montre dans les Re

montrances du Parlement de Bordeaux, dont il est l'Auteur, que la nouvelle Cour des Pairs est contraire au bien public & à la sûreté des particuliers; il fut envoyé à Pierre-Encise, d'où il ne sortit que pour un exil qui se prolongea jusqu'en 1774.

Le Parlement de Bordeaux, lors de la détention de M. Du Paty, en avoit célébré « les talens rares, la fermeté d'ame à toute épreuve, le dévouement sans réserve au Souverain, aux Loix, à la Patrie ». M. Du Paty crut que ces qualités qu'on daignoit reconnoître en lui, ne le rendoient pas indigne d'exercer les fonctions de Président à Mortier. En 1777 il obtint le vœu du Premier Président, & l'agrément du Garde des Sceaux, pour traiter de cette charge. Les difficultés que lui fit éprouver à ce sujet une partie du Parlement de Bordeaux, sont très-connues. Elles ont fait assez de bruit, & elles ont donné lieu, ainsi que plusieurs autres évènements de ce genre, à trop de réflexions & de discussions pour que l'on puisse en redouter encore les conséquences, dans le nouvel ordre de choses qui s'ouvre en ce moment pour nous.

M. Du Paty présidoit la Tournelle; & ces tristes & redoutables fonctions, dont l'exercice habituel a quelquefois exposé les hommes durs au danger de devenir féroces, & souvent affoibli dans les ames ordinaires les sentimens d'humanité, de respect, de commisération naturelle que l'on

doit à l'infortune, ces fonctions ne firent que rendre sa sensibilité plus vive & plus inquiète. » Il étoit l'appui des accusés; il versoit l'espérance dans leurs ames; il les défendoit contre des Loix trop sévères, & contre les pièges invisibles que l'astuce des Juges tend souvent à la simplicité grossière; il traduisoit dans leur Langue & mettoit à leur portée les questions insidieuses que le commun des hommes appelle les moyens d'un grand Criminaliste, & que le Sage appelle des crimes; il examinoit le délit, les accusateurs, les témoins avec l'exactitude scrupuleuse que l'équité demande & que nos Loix ont oublié de demander; il discutait les probabilités, les pesoit, rejetait celles qui étoient contre l'accusé, & sa voix étoit pour lui quand l'évidence n'arrestoit pas son crime. Qu'il est respectable le Magistrat qui fait un si noble usage de son pouvoir & de ses lumières! qu'il est à plaindre lorsqu'il est forcé d'y renoncer «!

M. Du Pary fut obligé de faire, à des circonstances qu'il ne pouvoit maîtriser, le sacrifice des devoirs les plus chers à son cœur. Il quitta Bordeaux, & vint s'établir à Paris. C'est-là que, libre à regret de l'honorable joug des affaires publiques, & livré tout entier à la recherche de la vérité, sa voix éloquente s'éleva contre la Loi qui condamne à la mort le voleur domestique,

quel que soit le degré de son délit (1) : mais tandis que quelques amis des hommes croyoient pouvoir reprocher à M. Du Paty de n'avoir pas osé s'abandonner, dans une si belle cause, à tout l'effort de son ame généreuse, un Arrêt du Conseil blâmoit son zèle, & lui ordonnoit le silence sur les matières de Législation.

M. Du Paty partit bientôt après pour l'Italie. Il en interrogea les diverses Législations, les Philosophes, les Monumens anciens & modernes. Il vit de près & calcula avec exactitude l'action irrésistible du Gouvernement sur les mœurs, & apporta dans sa Patrie un résultat d'observations qui sera toujours également précieux pour le Philosophe, & pour l'Amateur des Lettres & des Arts.

M. Du Paty étoit à peine arrivé dans la Capitale, que l'humanité vint réclamer le secours de son éloquence & de son courage. La cause des Accusés de Chaumont devint aussi-tôt la cause de tous les Citoyens. L'Europe entière tourna ses regards vers M. Du Paty & vers ses infortunés Cliens. Le triomphe de l'innocence, dévouée à la mort, devint enfin le triomphe du défenseur ; & le succès d'une réclamation qui, par son éclat, devoit avoir une

(1) Lettre du 20 Septembre 1784, aux Auteurs du Journal Encyclopédique.

si grande influence sur la réforme des Loix & des Tribunaux, le consola de toutes les injustices dont on avoit voulu punir son zèle & son intrépidité. C'est par cet acte immortel de bienfaisance qu'il a terminé une carrière dans laquelle il avoit juré de combattre toujours en faveur de la justice & de la vérité.

L'Eloge de M. Du Paty présente les objets dont nous venons de parler avec tout l'intérêt dont ils sont susceptibles. Les différens morceaux que nous avons cités, suffisent pour donner une idée de l'esprit dans lequel il a été composé. Cet Eloge, qu'accompagnent des Notes très-philosophiques, est l'Ouvrage d'un esprit sage & éclairé, très-propre par son zèle pour les progrès de la raison & de la liberté, de louer dignement le Magistrat Philosophe qui les a si bien défendus.

(*Cet Article est de M. G***.*)

CLÉOPATRE, Roman historique. 3 Vol. in-12, avec Fig. Prix, 5 liv. br., & 5 liv. 15 s. francs de port par la Poste. A Paris, chez Maradan, Lib. Hôtel de Château-Vieux, rue St-André-des-Arts.

CE Roman qui avoit donné lieu à Despréaux de dire :

Tout a l'humour gascon en un Auteur Gascon ;
Calprenède & Juba parlent du même ton ;

& qui, malgré la proscription de ce terrible Aristarque, a trouvé des Lecteurs & en trouve encore, vient enfin d'être débarrassé des longueurs qu'on lui reprochoit, des détails minutieux, & des évènements qui ne servoient qu'à ralentir la marche de l'action : le Rédacteur lui a conservé l'intérêt du récit, & l'apparence de la vérité qui faisoit lire les fictions les plus outrées, & pardonner une foule de défauts qu'il n'a pas été au pouvoir du Rédacteur de supprimer, parce qu'ils sont trop liés à l'action principale : il en rend compte dans une Préface, où il nous a paru un peu trop sévère envers la Calprenède. Quoi qu'il en soit, Cléopâtre, revue & corrigée, obtiendra un plus grand nombre de Lecteurs, & ne vieillira pas si vite : il seroit hors de propos d'en entreprendre l'analyse. Nul Roman n'est plus connu que Cléopâtre, & les différences qui existent entre l'ancienne édition & celle qu'on nous donne aujourd'hui, seront aisément senties ; nous ne doutons point que la nouvelle n'obtienne une préférence méritée.



V A R I É T É S.

*LE Droit public des François , ou Réflexions
concernant le Décret du Parlement de Rouen ,
contre le Procureur du Roi de Fqlaise.*

COMME on est bientôt arrêté quand on ne pense que d'après les autres ! Comme les plus profondes études sont incapables de suppléer cette vive pénétration qui mesure une idée avec la rapidité de l'éclair , & que la Nature seule donne à ses favoris ! Ou plutôt comme sans elle il n'est point d'études profondes , mais seulement des matériaux ramassés sans ordre & avec beaucoup de peine dans des têtes incapables de les digérer ! Enfin comme les notions des hommes se confondent par les moyens même qu'ils prennent pour les distinguer ! Ils ne savent pas que pour oser classer , il faut avoir profondément *ana lysé* ; qu'il n'appartient qu'à Dieu peut-être de classer les objets , parce que lui seul les connoît parfaitement ; & que même alors en les séparant , il faut laisser des marques qui en indiquent la suite , car il n'y a point de choses si distinctes en apparence qui ne demeurent liées entre elles par des rapports qui ne tombent pas toujours sous les sens. Le monde moral, air si que le monde physique tourne dans un cercle qui se tient de toutes parts ; ce n'est pas en coupant ce cercle , mais en y attachant des marques distinctives que l'on pourra suivre la succession des objets qui y cir-

culent : *Distinguer*, mais non pas *séparer*, telle est la règle que nous devons suivre dans toutes nos divisions ; car tout se tient, & c'est *confondre* que de *séparer*.

Comment donc veut-on nous faire croire que toutes les parties d'un tout ne ressemblent pas à lui-même ? Qu'une Nation qui s'assemble & qui a le droit de s'assembler, qui est l'auteur & la fin de toutes ses délibérations, ne réunisse pas d'elle-même tous les pouvoirs qui doivent concourir à la formation & au maintien de son existence ? Que l'Assemblée Nationale par conséquent, qui a le droit d'abolir & de créer, n'ait pas aussi celui de juger & de punir dans des matières sur-tout qui la concernent particulièrement ; (& qu'est-ce qui ne la concerne pas en ce moment ?) Qu'on ne s'y trompe pas, *abolir & créer*, c'est exercer le pouvoir exécutif ; & cependant, sans l'un & l'autre de ces deux actes, comment une Constitution pourroit-elle se former ? D'où il suit qu'une Nation assemblée renferme nécessairement les deux pouvoirs, ou du moins suppose la suspension du pouvoir exécutif : car autrement qu'est-ce qui empêcheroit l'Agent du pouvoir exécutif de maintenir les anciennes Loix avec les forces dont il est déjà revêtu, & de s'opposer ainsi à la réforme, en tenant les mains liées aux Réformateurs ? Lorsqu'après la formation des Loix, ce pouvoir exécutif reprend son cours, qu'est-il autre chose qu'un pouvoir confié à des mains qui en sont continuellement responsables ? Le pouvoir exécutif émane nécessairement du pouvoir législatif ; car l'un est la volonté, & l'autre l'action ; les Loix ne sont créées que pour être exécutées ; c'est ainsi que lorsque j'ai résolu d'aller dans un endroit, je m'y transporte ou je m'y fais transporter, ou j'envoie quelqu'un à ma place ; j'agis médiatement ou immédiatement ; ainsi fait le